

# DÉCISION du Maire

N°01/2026

**Objet :** Attribution du marché travaux d'entretien des espaces verts de la commune

**Le Maire de Chauconin-Neufmontiers,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales réglant les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certaines attributions au Maire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres,

**Considérant** la nécessité de faire effectuer par un prestataire les travaux d'entretien des espaces verts et de désherbage des trottoirs,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres attribuant le premier rang à l'entreprise Garden Service,

**Considérant** le contrat proposé par l'entreprise GARDEN SERVICE le 20 novembre 2025 ;

## DÉCIDE

### **Article 1 :**

De passer un marché avec l'entreprise GARDEN SERVICE domiciliée 77 allée du parc aux Bœufs à Torcy (77200) concernant les travaux d'entretien des espaces verts et désherbage de de voirie dans la commune de Chauconin-Neufmontiers, pour un montant de 79 500.80 € HT soit 95 400.96 € TTC par an (7 950.08 €ttc par mois)

### **Article 2 :**

Le contrat prend effet à compter du 01/01/2026 pour une durée de 1 an renouvelable deux fois par reconduction expresse.

### **Article 3 :**

Ampliation de la présente décision est adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Meaux
- Madame la Comptable publique assignataire de Meaux

Fait à Chauconin-Neufmontiers, le 6 janvier 2026.

La Maire,  
Marie LÉAL



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun (77000) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat dans le département et de sa notification et/ou de sa publication par voie électronique.*

*Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*